

N° 23

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 32

IMPRIMERIE NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Jean BARDOL

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 29) et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Imprimerie Nationale pour 1965 doit s'élever en recettes et en dépenses à 127.091.966 F contre 118.777.539 F inscrits au budget de 1964.

Cette évaluation formulée à partir des résultats obtenus au cours des années précédentes a été tempérée en raison des dispositions relatives au blocage des prix. En effet, si l'augmentation des crédits demandés avait été relativement considérable en 1964 : 32,7 % par rapport à 1963, elle ne traduit présentement par rapport aux propositions antérieures qu'une majoration de 6,9 %.

Cependant, l'activité de l'Imprimerie Nationale n'a cessé de croître sous ses deux aspects, accroissements dus à l'augmentation de ses moyens de production propres et accroissement sensible des travaux confiés par elle à l'industrie privée.

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier cette évolution. Toutefois, en ce qui concerne l'activité propre de l'établissement d'Etat, cette évolution ne saurait être constante, les moyens techniques mis en œuvre sont fonction des crédits d'investissement accordés et les aires de fabrication et de stockage arrivent à saturation.

*
* *

I. — Les recettes.

Le tableau ci-après donne, pour les neuf dernières années, le montant des recettes constatées, le tonnage de papier utilisé et le nombre de feuilles consommées.

Evolution entre 1955 et 1963 des recettes constatées
et de la quantité de papier consommé par l'Imprimerie nationale.

ANNEES	RECETTES constatées.	TONNAGE de papier utilisé.	NOMBRE de feuilles consommées.
	(En francs.)	(En tonnes.)	
1955	48.005.260	13.744	832.364.000
1956	53.326.380	13.520	782.590.000
1957	61.264.660	12.195	738.000.000
1958	76.893.250	15.892	876.000.000
1959	75.572.421	15.646	900.885.000
1960	77.826.000	16.047	919.762.000
1961	83.494.000	16.766	930.553.000
1962	96.472.000	22.349	1.197.497.000
1963	111.624.000	21.544	1.225.537.000

La productivité.

L'examen parallèle de l'évolution des effectifs et de l'accroissement des recettes permet d'apprécier le développement de la productivité de l'Imprimerie Nationale.

Evolution des effectifs et du montant des recettes.

ANNEES	EFFECTIFS				RECETTES	
	Personnel administratif et technique.	Personnels ouvriers.		Effectif total.	En valeur (millions de francs).	En indice.
		Nombre.	Indice.			
1953	235	1.573	100	1.808	47.770	100
1954	241	1.574	100	1.815	52.460	109,8
1955	249	1.584	100,6	1.833	54.070	113,1
1956	270	1.575	100,1	1.845	53.330	111,6
1957	269	1.583	100,6	1.852	61.260	128,2
1958	283	1.609	102,2	1.892	76.890	160,9
1959	285	1.658	105,4	1.943	75.570	158,2
1960	288	1.685	107,1	1.973	78.820	165
1961	295	1.708	103,5	2.003	83.494	174,7
1962	300	1.757	111,6	2.057	96.472	201,9
1963	319	1.896	120,5	2.215	111.624	233,7
1964 (1)	336	1.958	124,4	2.294	»	»

(1) Chiffres prévisionnels.

Par rapport à l'indice 100 en 1953, les recettes ont atteint l'indice 233,7 en 1963. Dans le même temps, l'indice des effectifs ouvriers passait de 100 à 120,5.

L'examen du tableau suivant permet de se faire une idée de l'évolution du rendement du personnel ouvrier.

Evolution du rendement du personnel ouvrier.

ANNEES	HEURES DE PRESENCE du personnel ouvrier.		TEMPS MOYEN DE TRAVAIL pour mille feuilles.	
	Nombre.	Indice.	En heures et centièmes d'heure.	Indice.
1953	2.938.872	100	4,44	100
1954	2.981.893	101,4	4,29	96,6
1955	2.967.172	100,9	3,96	89,2
1956	2.998.734	102	3,83	86,2
1957	3.022.835	102,8	4,09	92,1
1958	3.131.449	106,6	3,57	80,4
1959	3.254.471	110,7	3,89	87,6
1960	3.383.745	115,1	3,83	86,2
1961	3.387.111	115,2	3,83	86,2
1962	3.546.139	120,6	3,13	70,5
1963	3.683.963	125,3	3,20	72,0

L'indice du temps moyen de travail pour 1.000 feuilles imprimées peut augmenter légèrement d'une année à l'autre, sans que le rendement du personnel ouvrier et la productivité soient en cause.

Cet indice est, en effet, fonction également de la nature de l'impression et de l'importance du tirage.

L'évolution du rendement doit donc s'analyser sur plusieurs années.

De 1953 à 1963, l'indice est passé de 100 à 72, ce qui marque une augmentation de la productivité de 28 %.

II. — Les dépenses.

Les prévisions de dépenses pour 1965 sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les crédits votés pour 1964.

DESIGNATION	1964	1965			DIFFERENCE avec 1964.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
<i>Première section.</i>					
Personnel	33.826.290	36.217.881	+ 1.720.483	37.938.364	+ 4.112.074
Matériel	70.335.848	70.335.848	+ 1.136.201	71.472.049	+ 1.136.201
Charges sociales.....	7.065.950	8.921.852	+ 1.438.654	10.360.506	+ 3.294.556
Dépenses diverses.....	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	»
Dépenses d'ordre.....	7.549.451	Mémoire.	+ 7.321.047	7.321.047	— 228.404
Totaux	118.777.539	115.475.581	+ 11.616.385	127.091.966	+ 8.314.427
<i>A déduire :</i>					
Virements à la deuxième section	5.373.000	2.918.799	+ 4.381.201	7.300.000	+ 1.927.000
Net première section..	113.404.539	112.556.782	+ 7.235.184	119.791.966	+ 6.387.427
<i>Deuxième section.</i>					
Investissements	5.373.000	4.926.000	+ 2.374.000	7.300.000	+ 1.927.000
Totaux des crédits de paiement	118.777.539	117.482.782	+ 9.609.184	127.091.966	+ 8.314.427
Autorisations de programme	4.700.000	»	+ 4.700.000	4.700.000	»

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel, non comprises les charges sociales, passent de 33.826.290 F en 1964 à 37.938.364 F en 1965, soit une augmentation de 4.112.074 F.

Les effectifs.

A l'heure actuelle, les effectifs de l'Imprimerie nationale sont de :

- 336 fonctionnaires administratifs et techniques contre 319 en 1963 ;
 - 1.958 ouvriers contre 1.896 en 1963,
- soit un effectif total de 2.222 personnes au lieu de 2.159 en 1963.

Le projet de budget 1965 prévoit la création de 34 postes nouveaux :

- 2 administrateurs civils de 2^e classe ;
- 3 attachés d'administration ;
- 4 secrétaires d'administration hors classe ;
- 12 secrétaires administratifs ;
- 1 chef opérateur adjoint ;
- 5 opérateurs ;
- 1 perfo-vérifieur ;
- 1 ingénieur ;
- 5 sous-protés,

et la suppression de 21 postes :

- 1 administrateur civil de 1^{re} classe ;
- 2 agents supérieurs ;
- 10 secrétaires d'administration C. N. ;
- 1 chef de groupe ME-1 ;
- 6 adjoints administratifs ES-3 ;
- 1 adjoint technique.

Les dépenses de matériel.

Les dépenses de matériel passent de 70.335.848 F en 1963 à 71.472.049 F, soit une augmentation de 1.136.201 F.

B. — LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après retrace l'évolution des dépenses d'investissement de l'Imprimerie nationale au cours des dix dernières années.

ANNEES	FINANCEMENT DES DEPENSES d'investissement.		DEPENSES d'investissement.
	Annuités d'amortissement.	Excédent de recettes affecté.	
	(En francs.)		
1956	741.800	1.258.200	2.000.000
1957	774.300	2.525.700	3.300.000
1958	983.200	3.216.800	4.200.000
1959	1.612.260	4.587.740	6.200.000
1960	1.826.020	2.423.980	4.250.000
1961	2.200.000	2.300.000	4.500.000
1962	2.820.000	880.000	3.700.000
1963	3.045.000	»	3.045.000
1964	2.918.799	2.454.201	5.373.000
1965	3.843.400	3.456.600	7.300.000

Le budget de 1965 comporte donc 7.300.000 F de crédits de paiement au lieu de 5.373.000 F en 1964 (augmentation de 35 %).

Quant aux opérations nouvelles auxquelles sont affectés 4.700.000 F d'autorisations de programme (même niveau qu'au budget 1964), elles se décomposent de la manière suivante :

Analyse des opérations nouvelles.

OBJET	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiements.
	(En milliers de francs.)	
1° Poursuite du programme normal de renouvellement du matériel (6° tranche).....	1.920	924
2° Achats de matériel et aménagements atelier offset, extension de l'atelier de l'annuaire téléphonique	2.250	1.050
3° Grosses réparations de matériel et bâtiments	430	300
4° Crédits d'études	100	100
Totaux	4.700	2.374

III. — Examen de deux problèmes sociaux.

A. — LA SITUATION DES MANŒUVRES TEMPORAIRES

L'augmentation constante et importante de la main-d'œuvre, augmentation justifiée par l'accroissement d'activité de l'Imprimerie nationale, pose un problème nouveau quant à la titularisation d'un certain nombre d'ouvriers temporaires.

Voici un tableau qui permet de suivre l'évolution des effectifs ouvriers, titulaires et temporaires, depuis sept ans :

ANNEES	NOMBRE d'ouvriers et ouvrières titulaires.	NOMBRE d'ouvriers et ouvrières temporaires.	TOTAUX
1958.....	1.300	270	1.570
1959.....	1.290	348	1.638
1960.....	1.279	400	1.679
1961.....	1.272	413	1.685
1962.....	1.290	493	1.783
1963.....	1.332	564	1.896
1964.....	(1) 1.314	(1) 644	(1) 1.958

(1) Evaluation.

Nous constatons que le nombre des ouvriers et ouvrières titulaires est pratiquement resté stable (1.300 à 1.314).

Par contre, le nombre des ouvriers et ouvrières temporaires a plus que doublé (270 à 644).

Parmi ce personnel temporaire, il faut distinguer les ouvriers qualifiés et les manœuvres.

La titularisation des ouvriers qualifiés ne pose pas de problème important, mais il n'en est pas de même pour les manœuvres.

La loi du 21 décembre 1942 a créé 160 emplois de manœuvres permanents, titulaires. A l'époque, ce nombre correspondait au niveau d'activité de l'Imprimerie nationale.

Mais son activité croissant sans cesse, l'imprimerie a dû embaucher un nombre toujours plus grand de manœuvres.

Le tableau suivant permet de suivre l'évolution du nombre respectif des manœuvres permanents et temporaires.

ANNEES	NOMBRE de manœuvres titulaires.	NOMBRE de manœuvres temporaires.	TOTAUX
1943	157	68	225
1950	160	112	272
1957	160	123	283
1961	160	139	299
1962	160	148	308
1963	160	155	315
1964	160	228	388

En 1965 est prévue l'embauche de 34 manœuvres supplémentaires.

En 1943, le nombre des manœuvres titulaires représentait 69 % du total. Il n'en représente plus que 41 % en 1964.

Les perspectives de titularisation pour les manœuvres temporaires deviennent donc de plus en plus réduites, si ce n'est nulles.

Or il s'agit là d'un personnel stable (70 d'entre eux comptent plus de 5 années de présence), qui est et qui restera indispensable à l'activité de l'Imprimerie nationale, et qui acquiert une certaine spécialisation (1).

Il serait donc nécessaire d'adapter la loi du 21 décembre 1942 à la situation réelle des effectifs, et d'ouvrir plus largement le « cadre » des manœuvres permanents. Le nombre des emplois titulaires de manœuvres devrait être porté dans un premier temps à 250.

B. — LA QUESTION DU RESTAURANT

Nous devons revenir une fois de plus sur la question de l'agrandissement du restaurant d'entreprise de l'Imprimerie Nationale, évoquée depuis plusieurs années tant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale.

(1) A ce sujet, le terme de « manœuvres » apparaît impropre. Il serait plus juste d'employer le terme « auxiliaires d'imprimerie ».

L'an passé, au nom de la Commission des Finances, j'avais souligné avec force l'urgence qui s'attachait à la réalisation du projet.

En effet, le restaurant actuel est nettement insuffisant. Bien que trois services « minutés » y soient effectués le midi, des centaines d'ouvriers ne peuvent y accéder. Ils sont dans l'obligation de manger à la « gamelle » ou de déjeuner au dehors.

La situation ne fait et ne fera qu'empirer car les effectifs sont en constante augmentation. Du fait de l'éloignement du domicile, le nombre des candidats rationnaires augmente plus vite encore.

Il semblait qu'une solution favorable devait intervenir assez rapidement. En effet, les différents organismes intéressés (Ministère des Finances, etc.) avaient donné leur accord de principe au projet de surélévation du bâtiment sis 12 bis, rue du Capitaine-Ménard, qui permettait l'aménagement de deux salles de restaurant de 160 et 200 places, d'une salle de jeux et d'une garderie d'enfants.

M. le Secrétaire d'Etat au budget déclarait le 29 janvier 1963 :

Une demande d'accord préalable de permis de construire a été formulée, j'interviendrai auprès de mon collègue de la Construction pour qu'il me fasse une promesse inconditionnelle de prix.

Et M. le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, confirmait le 16 novembre 1963 :

Le Ministère des Finances n'en demeure pas moins très attaché à ce projet et il va continuer à chercher d'en hâter la réalisation avec une obstination qui finira peut-être par être efficace.

Mais hélas, ce projet d'aménagement dont la réalisation était prochaine a vécu. En effet, par arrêté du 23 janvier 1964, le Ministère de la Construction a refusé son accord estimant souhaitable de reconsidérer le projet dans le cadre d'une étude d'ensemble ainsi que d'un programme d'assainissement de l'îlot « Annexe Capitaine-Ménard ». Des études préalables sont actuellement entreprises dans cette optique et un crédit de 100.000 F est inscrit à cet effet au budget 1965.

Votre Commission des Finances regrette vivement le retard important qui va être apporté à la réalisation du projet.

Elle s'étonne qu'il ait fallu plusieurs années pour s'apercevoir que le projet d'origine n'était pas satisfaisant et que c'est seulement le 23 janvier 1964 que les services de la Construction ont refusé leur accord préalable.

Une nouvelle étude est entreprise qui a pour objet, non seulement d'agrandir le restaurant, mais aussi d'installer d'une façon plus rationnelle différents services sociaux, techniques et entrepôts.

Nous savons malheureusement qu'il s'écoule trop souvent plusieurs années entre la phase préparatoire et la réalisation effective d'un projet.

Nous insistons donc vivement pour que les études soient menées avec diligence et qu'elles aboutissent très vite au démarrage des travaux. S'il est nécessaire de procéder par étapes, priorité doit être donnée à la construction du restaurant.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission vous propose l'adoption du budget annexe de l'Imprimerie Nationale tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.